

Protection sociale

Introduction / Définition

- Le terme « protection sociale » désigne un ensemble de dispositifs mis en place par la société et destinés à répondre au besoin de sécurité économique des individus lorsqu'ils se trouvent exposés aux aléas de l'existence.
- La protection sociale est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, charges de famille...)

Objectifs

- **Matériels** : permettre aux individus de survivre quand ils sont malades, ou âgés, ou chargés de famille nombreuses
- **Sociaux** : réduire l'inégalité devant les risques de la vie et assurer aux individus un minimum de revenus leur permettant d'être intégrés à la société.

Stratégies de la protection sociale

- Comprend des mesures prises par l'État et la société pour protéger les citoyens contre des risques, des vulnérabilités et des privations.
- Comporte également des stratégies et des programmes propres à assurer un niveau de vie minimum aux populations dans un pays donné.
- Adopter des mesures propres à assurer l'éducation et les soins de santé, le bien-être social, les moyens de subsistance, l'accès à un revenu stable ainsi que l'emploi.
- Actuellement (le monde du travail) → un concept très répandu « la sécurité du travail »
 - Ce concept est apparu suite aux conséquences de l'industrialisation au 19^e siècle avec notamment l'émergence d'une partie de la population qui tire son revenu uniquement de l'offre de sa capacité de travail, par opposition à l'autre partie qui tire son revenu de la rente de la propriété
- Apparue au courant du 19^e siècle en Europe, la protection sociale se fixe comme objectif de préserver le revenu du travailleur en le protégeant des risques sociaux qui causent l'arrêt de la relation de travail et donc celle de la rémunération.
- La maladie, l'accident de travail et le vieillissement représentent les principaux risques sociaux pris en charge par la protection sociale.
- La protection sociale de nos jours, repose sur 4 grands mécanismes :
 - **Sécurité sociale** : ensemble des dispositifs permettant aux citoyens de faire face à certains risques et à certaines charges (branche maladie, branche accidents du travail et maladies professionnelles, branche retraite qui définit les orientations en matière d'assurance vieillesse et d'assurance veuvage et branche famille)
 - **Prévoyance sociale** : assure le citoyen en lui apportant des prestations complémentaires à celles de la sécurité sociale (complémentaire maladie, retraite...)
 - **Assurance chômage** : couvrant le risque de la perte d'emploi et qui ouvre des droits en fonction du temps travaillé et du salaire de référence
Ces 3 logiques sont d'assurance
 - **Aide sociale** : correspond à l'ensemble des prestations sociales versées aux personnes en situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté. L'aide sociale a pour objectif de répondre aux besoins primordiaux des personnes → logique d'assistance

Sécurité sociale en Algérie

L'histoire de la sécurité sociale en Algérie ne date pas de l'indépendance.

- **1920** : premières lois sociales adoptées
- **1949** : instauration de la sécurité sociale
- **1962** : système de sécurité sociale très fragmenté, composé de plus de 11 divers régimes
- **1983** : renouvellement du système de sécurité sociale basé sur l'unification des régimes et d'uniformisation des avantages.
- **1985** : les organismes existants furent unis autour de deux caisses nationales, la Caisse Nationale des Assurances Sociales des Accidents de Travail et maladies professionnelles (CNASAT) et la Caisse Nationale de Retraite (CNR)
- **1992** : la CNASAT changeait appellation par Caisse Nationale des Assurances sociales des travailleurs Salariés (CNAS) et institution de la Caisse des Assurances Sociales des Non-Salariés (CASNOS)
- **1994** : établissement du régime de pension de retraite anticipée et de l'indemnité d'allocation chômage
- **1995** : mise en place de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)
- **2011** : mise en place de la Caisse Nationale de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale (CNRSS)
- **Actuellement** : la couverture sociale est gérée par 5 caisses nationales : CNAS, CNR, CASNOS, CNAC, et CNRSS